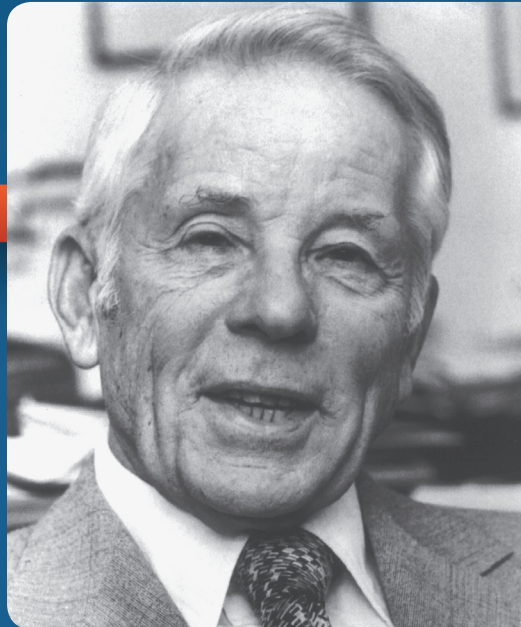


2019



LES PRIX DU QUÉBEC
culture • science



PRIX ARMAND-FRAPPIER

Le prix Armand-Frappier est la plus haute distinction attribuée à une personne :

- qui a mené une carrière remarquable en recherche et qui a contribué au développement d'une institution de recherche;
- ou
- qui s'est consacrée à l'administration ou à la promotion de la recherche et qui, de ce fait, a su favoriser la relève scientifique et susciter l'intérêt de la population pour la science et la technologie.

Toutes les disciplines sont reconnues pour ce prix.

Prix

La personne lauréate du prix Armand-Frappier recevra :

- › une **somme de 30 000 \$** non imposable;
- › une **médaille en argent** créée par un artiste professionnel québécois, gravée à son nom;
- › un **parchemin calligraphié** signé par le premier ministre et le ministre responsable.

Sélection

Pour chacun des Prix du Québec, les candidatures sont évaluées par des jurys distincts formés de trois à cinq personnes représentatives des disciplines reconnues pour le prix visé.

Calendrier

25 janvier 2019

Début de la période de mise en candidature.

25 mars 2019

Fin de la période de mise en candidature.

Mai 2019

Délibérations des jurys.

Automne 2019

Dévoilement des noms des personnes lauréates.

Le gouvernement du Québec leur rend hommage lors d'une cérémonie qui a lieu à l'hôtel du Parlement.

Conditions

Sauf pour le prix Relève scientifique, une personne ne peut déposer elle-même sa candidature à un Prix du Québec. Des personnes, des groupes ou des organisations peuvent soumettre une candidature si celle-ci satisfait aux conditions ci-dessous. Il s'agit de constituer un dossier et de le faire parvenir au ministère dont relève le prix. Toute candidature doit être autorisée par la personne candidate et accompagnée des pièces requises.

- › Pour être candidate à un concours, une personne doit avoir la citoyenneté canadienne, avoir demeuré au Québec et y avoir fait carrière.
- › Une personne ne peut autoriser le dépôt de sa candidature à plus d'un prix pour une même année.
- › Elle ne peut recevoir le même prix plus d'une fois, mais elle peut se voir attribuer, au cours de sa carrière, des prix différents pour des contributions distinctes.
- › Un prix est attribué à une seule personne. Toutefois, un prix peut être attribué à plus d'une personne dans le cas d'une œuvre réalisée conjointement ou d'une carrière menée conjointement.
- › La candidature d'une personne ayant été déclarée coupable d'une infraction criminelle est irrecevable.
- › Un prix ne peut être attribué à titre posthume, sauf si la décision d'un jury d'attribuer le prix a été prise avant le décès de la personne lauréate.
- › Pour qu'un jury soit convoqué, au moins deux candidatures doivent avoir été reçues pendant l'appel de candidatures.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être transmis au même moment que le formulaire d'inscription.

Il doit contenir les pièces suivantes :

- › une lettre de présentation étoffée, rédigée préférentiellement en français, faisant valoir la contribution de la personne candidate à sa discipline, en fonction des critères suivants :
 - la qualité et l'envergure de la production scientifique (15 points),
 - la nature de la contribution à l'institution ou au développement de la recherche (30 points),
 - le rayonnement de l'institution à l'échelle nationale et internationale (20 points),
 - l'importance de la contribution à la diffusion de la science et de la technologie ou à la promotion des carrières en science ou en technologie (20 points),
 - les retombées de la contribution à l'élaboration des politiques scientifiques, à l'administration de programmes de soutien à la recherche ou au développement socioéconomique (15 points);
- › un curriculum vitæ détaillé, rédigé préférentiellement en français, exempt de renseignements personnels;
- › un minimum de trois et un maximum de cinq lettres d'appui;
- › une autorisation du dépôt d'une candidature à ce prix, dûment signée par la personne candidate, permettant que son dossier soit transmis aux membres du jury chargé de l'analyser.

Pour plus d'information sur comment préparer le dossier de candidature, consultez le guide disponible sur prixduquebec.gouv.qc.ca. Les différents documents du dossier de candidature doivent être transmis via le formulaire électronique de mise en candidature sécurisé.

Les dossiers de candidature aux prix scientifiques doivent être reçus au plus tard le 25 mars 2019.

Pour information Téléphone | 418 691-5973, poste 3873
prixduquebec@economie.gouv.qc.ca
prixduquebec.gouv.qc.ca

Secrétariat des Prix du Québec scientifiques
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

900, place D'Youville, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7